
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-quatrième séance – Samedi 15 décembre 2018, à 21 h 55

Présidence de M. Eric Bertinat, président

La séance est ouverte à 21 h 55 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *MM. Guillaume Barazzone et Rémy Pagani*, conseillers administratifs, *Stéphane Guex et Antoine Maulini*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{mes} Sandrine Salerno*, vice-présidente, et *Esther Alder*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 4 décembre 2018, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle Obasi (OMM) pour samedi 15 décembre 2018 à 8 h, 10 h, 15 h 30, 18 h et 20 h 30, pour lundi 17 décembre 2018 à 17 h 30 et 20 h 30 et pour mardi 18 décembre 2018 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2019 (PR-1310 A)¹.

Troisième débat

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre déposée par les groupes libéral-radical, du Mouvement citoyens genevois, démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre, ainsi que par les élus hors parti MM. Pascal Spuhler, Vincent Schaller et Sami Gashi. Elle demande le vote immédiat sans discussion sur l'ensemble des amendements du troisième débat. A la fin, chaque groupe pourra faire sa déclaration finale avant le vote définitif du budget.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 67 oui contre 8 non.

¹ Rapport, 3989.

Département des autorités.

*Page 1, Service A004, politique publique 02, Services généraux,
groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

Le président. L'amendement 33, déposé par le groupe Ensemble à gauche, demande une diminution des frais de réception à la villa La Grange, soit une baisse des charges d'exploitation de 35 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 42 non contre 32 oui.

Le président. L'amendement 34 est retiré par son auteur.

Département des finances et du logement.

*Page 5, Service 1100, politique publique 91, Impôts,
groupe de comptes 40, Revenus fiscaux.*

Le président. L'amendement 35, déposé par les groupes Ensemble à gauche, socialiste et Vert, demande le rétablissement du centime additionnel à 45,5, soit une augmentation des revenus de 165 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 41 non contre 33 oui.

Département des finances et du logement.

*Page 7, Service 1400, politique publique 59, Domaine social,
groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

Le président. L'amendement 36, déposé par M^me et MM. Alfonso Gomez, Albane Schlechten et Tobias Schnebli, demande la diminution du poste A21 classe L pour financer la lutte contre le réchauffement climatique, soit une baisse des charges d'exploitation de 146 619 francs.

Mis aux voix, l'amendement est accepté par 48 oui contre 27 non.

Département des finances et du logement.

Page 7, Service 1400, politique publique 76,

Lutte contre la pollution de l'environnement,

groupe de comptes 36, Charges de transfert.

(Page 2 des subventions.)

Le président. L'amendement 37, déposé par M^{me} et MM. Alfonso Gomez, Albane Schlechten et Tobias Schnebli, demande une nouvelle subvention intitulée «Fonds climatique», soit une hausse des charges d'exploitation de 146 619 francs.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 41 non contre 35 oui.

(Protestations. Brouhaha.)

Département des finances et du logement.

Page 7, Service 1400, politique publique 57,

Aide sociale et domaine de l'asile,

groupe de comptes 36, Charges de transfert.

(Page 2 des subventions.)

Le président. S'il vous plaît! L'amendement 38, déposé par les groupes démocrate-chrétien et libéral-radical, demande la suppression de la nouvelle subvention à Viol-secours, soit une baisse des charges d'exploitation de 40 000 francs.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement est accepté par 39 oui contre 35 non.

Ont voté oui (39):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Pierre de Bocard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M. Bernard Chevalier (MCG), M^{me} Renate Cornu (PLR), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Jean-Philippe Haas (PLR), M. Alain de Kalbermatten

(PDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (35):

M. Taimoor Aliassi (S), M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. François Mireval (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Sara Petraglio (S), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Pierre Gauthier (HP), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve).

Présidence:

M. Eric Bertinat (UDC), président, n'a pas voté.

Département des finances et du logement.

Page 7, Service 1400, politique publique 59, Domaine social,

groupe de comptes 36, Charges de transfert.

(Page 2 des subventions.)

Le président. L'amendement 39, déposé par le groupe Ensemble à gauche et M. Emmanuel Deonna, demande une hausse de la subvention à la solidarité internationale pour «se rapprocher de l'objectif de 0,7%», soit une hausse des charges d'exploitation de 100 000 francs.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement est refusé par 41 non contre 35 oui.

Ont voté non (41):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Bernard Chevalier (MCG), M^{me} Renate Cornu (PLR), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté oui (35):

M. Taimoor Aliassi (S), M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Yannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso

Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Sara Petraglio (S), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (3):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve).

Présidence:

M. Eric Bertinat (UDC), président, n'a pas voté.

Département des finances et du logement.

*Page 7, Service 1400, politique publique 59, Domaine social,
groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

(Page 2 des subventions.)

Le président. L'amendement 40, déposé par le groupe Ensemble à gauche et M. Emmanuel Deonna, demande une augmentation de la subvention aux institutions genevoises d'aide au développement, soit une hausse des charges d'exploitation de 100 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 40 non contre 35 oui.

Le président. L'amendement 41 est retiré.

Département de la culture et du sport.

*Page 13, Service 3106, politique publique 33, Médias,
groupe de comptes 36, Charges de transfert.
(Page 5 des subventions.)*

Le président. L'amendement 42, déposé par les groupes libéral-radical, de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois, demande la suppression de la nouvelle subvention au festival Les Créatives, soit une baisse des charges d'exploitation de 200 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 44 non contre 29 oui.

(Applaudissements.)

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

*Page 23, Service 5001, politique publique 54, Famille et jeunesse,
groupe de comptes 36, Charges de transfert.
(Page 10 des subventions.)*

Le président. L'amendement 43, déposé par les groupes du Mouvement citoyens genevois, libéral-radical et de l'Union démocratique du centre, demande le rétablissement de la subvention à l'association Le Refuge de Darwyn, soit une hausse des charges d'exploitation de 125 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 36 non contre 34 oui.

(Applaudissements. Brouhaha.)

Une voix. Fait chier, bordel!

Le président. Mesdames et Messieurs, nous sommes arrivés au terme du vote des amendements. (*Brouhaha. Le président frappe du marteau.*) Je vous propose de passer aux déclarations finales des groupes, soit un représentant par groupe et les indépendants. Si personne ne souhaite s'exprimer, je suspends la séance en attendant les chiffres définitifs. Monsieur Schnebli, vous souhaitez prendre la parole? (*Brouhaha.*) S'il vous plaît, un peu de silence, je n'arrive pas à écouter. (*Signe de dénévation de M. Tobias Schnebli.*) Alors je suspends la séance.

La séance est suspendue de 22 h 5 à 22 h 15.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous passons au vote des délibérations avec les nouveaux chiffres. Auparavant, je vous en donne lecture.

(Le président donne lecture des délibérations.)

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I amendée est acceptée par 67 oui contre 9 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II amendée est acceptée par 67 oui contre 1 non (8 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III amendée est acceptée par 72 oui contre 1 non.

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération I. – Centimes additionnels

Article premier. – Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2019, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,49.

Art. 2. – Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2019 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3. – Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,49 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2019.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération II. – Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement

Fr.

Les charges du budget de fonctionnement	
de la Ville de Genève sont arrêtées à	1 237 327 545
sous déduction des imputations internes de	-85 948 727
soit un total des charges nettes de	1 151 378 818

et les revenus à	1 237 507 338
sous déduction des imputations internes de	<u>-85 948 727</u>
soit un total des revenus nets de	1 151 558 611

L'excédent de revenus présumé s'élève à 179 793 francs.

Il se décompose de la manière suivante

Résultat opérationnel	179 793
Résultat extraordinaire	0

Art. 2. – Budget des investissements

Fr.

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

a) patrimoine administratif	
dépenses	100 000 000
recettes.....	<u>0</u>
investissements nets	100 000 000
b) patrimoine financier	
dépenses	30 000 000
recettes.....	<u>0</u>
investissements nets	30 000 000
c) total	
dépenses	130 000 000
recettes.....	<u>0</u>
investissements nets	130 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

investissements nets PA	100 000 000
amortissements et dépréciations PA.....	80 026 540
attribution aux fonds (-) prélèvements	<u>-1 563 890</u>
excédent de revenus de fonctionnement	179 793
autofinancement	<u>78 642 443</u>
insuffisance de financement	21 357 557

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 179 793 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération III. – Emprunts

Article premier. – Pour assurer l'exécution du budget de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2019 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme jusqu'à concurrence de 21 000 000 de francs pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif et de 30 000 000 de francs pour couvrir les investissements du patrimoine financier.

Art. 2. – Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 3. – Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2019, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Le troisième débat ayant eu lieu, les délibérations deviennent définitives.

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions écrites.

Néant.

Le président. Au terme de cette journée consacrée au budget, je vous remercie infiniment, Mesdames et Messieurs. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de joyeuses fêtes de Noël. Reposez-vous bien!

(Ndlr: plusieurs élus protestent contre l'absence de déclaration finale des groupes sur le budget.)

Séance levée à 22 h 25.

SOMMAIRE

1. Exhortation	4386
2. Communications du Conseil administratif	4386
3. Communications du bureau du Conseil municipal	4386
4. Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2019 (PR-1310 A). Troisième débat	4386
5. Propositions des conseillers municipaux	4397
6. Interpellations	4397
7. Questions écrites	4397

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat